

La famille de Manon dite BOLOGNE (BOULOGNE), mulâtresse libre de Basse Terre. Charlemagne BOUIS

Bernadette Rossignol (juillet 2021)

Intrigués par « Manon dite Bologne » dont *Gérard Lafleur* a présenté le testament dans le « Florilège d'archives » des archives départementales de la Guadeloupe ¹, nous avons tenté de reconstituer sa famille.

Nous sommes partis des indications données par *Gérard Lafleur* qui, suivant les instructions données aux auteurs du Florilège (une seule photo du document commenté), n'a reproduit qu'une page du testament, la première. Il nous dit que Manon dite Bologne, mulâtresse libre, qui demeure chez sa fille et son gendre, a trois enfants métis ², Joseph Buzet (Baptiste Joseph Buzetre dans un deuxième acte) qui demeure à Saint Pierre de la Martinique et va épouser Claire Laurence Blanc, métisse, mineure, demeurant à Castries, île de Sainte Lucie ; Marie Geneviève épouse de Jean Georges, aussi métis libre, tailleur, demeurant rue Penhièvre à Basse Terre ; et Charlemagne. Dans cet acte seul l'aîné a un patronyme, différent de celui de sa mère.

Les deux actes notariés cités par *Gérard Lafleur*, le testament de Manon le 30 mai 1789 et la procuration en blanc pour autoriser son fils à se marier, le 25 juin suivant, n'ont pas fait l'objet d'une copie pour le registre envoyé en France ³. Les actes de M^e Dupuch en 1789 passent du n° 24, le 4 mai 1789, au n° 38 le 15 juin, puis du n° 40, le 25 juin, au n° 43, le 5 juillet. Nous supposons que M^e Dupuch était allé au-delà de ce qu'il était autorisé à ne pas recopier (les inventaires après décès), ayant sans doute considéré que cette famille de libres n'aurait pas besoin de faire usage de preuves notariées en France... Cependant la mention finale du testament de Manon dite Bologne indique que c'est par décision de la testatrice que le testament n'a pas fait l'objet d'une copie pour France.

La même année 1789, le 24 mars, M^e Dethunes-Duhaguet enregistre le testament d'Élisabeth dite Ribot, mère de Jean Georges, le gendre de Manon ⁴. Bien qu'*Anne Pérotin Dumon*, qui le cite dans « La ville aux îles », indique qu'elle l'a consulté au CAOM, nous ne l'avons pas retrouvé dans les minutes du notaire et nous nous demandons si lui aussi ne serait pas en un seul exemplaire aux ADG.

Nous avons donc d'abord consulté les tables de Basse Terre Saint François et trouvé deux baptêmes au nom de Georges, en 1791 et 1793. Ayant vu dans ces actes que Jean Georges signait, nous avons « remonté » les registres en cherchant sa signature, ce qui nous a permis de trouver avant 1791 d'autres baptêmes et en 1784 le mariage, le tout non repris dans les tables : c'est souvent le cas pour les personnes

¹ Publié en 2016. Compte-rendu de lecture dans GHC NS24.

² Rappel : à l'époque, mulâtre, issu de blanc et noire ; métis ; issu de blanc et mulâtresse.

³ Merci à *Gérard Lafleur* de nous les avoir envoyés !

⁴ M^e Dethunes Duhaguet, 24/03/1789, cité p. 709-710 de « La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe à Pitre », Anne Pérotin-Dumon, Karthala 2000.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de couleur dont les actes soit ne sont pas recopiés dans les registres envoyés en France, soit le sont bien, mais pas répertoriés dans les tables. Il faut donc consulter les registres eux-mêmes acte par acte.

Pas de possibilité de retrouver le mariage de Baptiste Joseph Buzet avec Claire Laurence Blanc en 1789 parce que les registres conservés de Castries, à Sainte Lucie, s'arrêtent en 1788, tout comme le notariat.

Puis nous avons patiemment étudié les deux recensements révolutionnaires pour Basse Terre ⁵ et constaté ainsi que Manon était toujours en vie en 1797, 1798 !

Enfin nous avons découvert que, dans « La ville aux îles », *Anne Pérotin Dumon* cite à trois reprises le couple de Marie Geneviève et Jean Georges, avec analyse de leur contrat de mariage et du testament de la mère de Jean Georges ⁶.

Voici d'abord les documents étudiés.

Contrat de mariage de Jean Georges et Marie Geneviève dite Manette (M^e Mimerel, 04/02/1784)

Jean Georges, fils naturel d'Élisabeth dite Ribot, et Marie Geneviève, fille naturelle de Manon dite Boulogne signent (mais pas leurs mères) leur contrat de mariage et l'acte de mariage, ce qui est assez fréquent pour les hommes de couleur de milieu aisé mais très rare pour les femmes, souligne *Anne Pérotin Dumon* : preuve du fait que les enfants de Manon ont été élevés dans la famille des pères blancs des enfants ou du moins que ceux-ci ont financé leur éducation.

L'un et l'autre étant métis, fils et fille d'une mulâtresse, ont donc en effet un père blanc.

On peut lire dans *La ville aux îles* ⁷ les apports en mariage de l'un et de l'autre (esclaves blanchisseuses, l'une caplaou de 16 ans et l'autre soso de 20 ans ; linge et meubles, bijoux en or, etc., « le tout neuf »). Le total de l'apport de Marie Geneviève est de près de 10 000 livres.

Les témoins sont des négociants blancs de Basse Terre : pour elle Honoré Boüis et François Linossier ; pour lui dame Charlotte Wachter veuve de Charles Ribot et Siméon Boget, auxquels s'ajoute un capitaine du régiment de la Guadeloupe, Charles Louis Legouz Devaux. Nous les retrouverons parmi les signataires de l'acte de mariage et certains comme parrain ou marraine des enfants du couple.

Voilà donc une riche moisson pour établir la généalogie de cette famille de gens de couleur aisés de la fin du XVIII^e siècle.

⁵ G/1/500, 1796-1797, G/1/503, 1797-1798.

⁶ Pages 523-524, 710, 828.

⁷ Pages 524 et 710.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Testament de Manon dite Bologne
(M^{es} Dupuch et Dethunes-Duhaguet, 30/05/1789)

Le testament de « la nommée Manon dite Bologne, mulâtresse libre » est rédigé par le notaire dans le salon de la maison occupée en partie par Jean Georges, métis libre, tailleur d'habits, au bourg Saint François Basse Terre, rue Penthievre à côté de la Comédie.

Elle lègue sa maison du bourg Saint François « bâtie sur un terrain appartenant à M. BOUIS, qui s'est obligé de faire raison des bâtiments que je ferais construire sur le dit terrain et des autres améliorations à mes représentants après mon décès », à ses 3 enfants naturels, métis libres, Joseph Buzet, Marie Geneviève femme du nommé **Jean Georges, métis libre « chez lequel je suis maintenant logée »**, et Charlemagne.

Le surplus de ses biens est légué à M. Amé DERAVALINE, à M. Pierre ANGERON et à M. Charles DAIN tous trois négociants au bourg Saint François Basse Terre, institués ses légataires universels pour un tiers chacun. L'exécuteur testamentaire est M. Gilbert DAIN, aussi négociant.

La testatrice ne sait pas signer et elle déclare « **ne point vouloir qu'il soit retenu de seconde minute pour le dépôt de Versailles** » Rappelons que ce testament est dans le registre conservé aux archives de Bisdary à la Guadeloupe.

Recensements de Basse Terre (G1/500, 5mi/1255 ; G1/503, 5mi/1258)
(tous « rouges », c'est-à-dire « de couleur » ou métissés)

1 (1796-1797)

Jean Georges, tailleur
son épouse

sa belle-mère

Sinval son fils aîné, moins de 14 ans

Valsin son fils, moins de 14 ans

Victoire sa fille, moins de 14 ans

Henriette, noire, 14 à 21 ans

Elise, noire, moins de 14 ans

Louise, noire, moins de 14 ans

Françoise Bouisse, plus de 21 ans

Jeanne Rose sa fille, plus de 21 ans

Charlemagne son fils, moins de 14 ans

Linval son fils, moins de 14 ans

2 (1797-1798)

Jean George, tailleur
son épouse

Manon

George fils, moins de 14 ans

sa fille, moins de 14 ans

Louis, moins de 14 ans

Marie, moins de 14 ans

(pas retrouvé la famille de Françoise Bouis(se))

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Généalogie : la descendance de **Manon dite Bologne** (ou **Boulogne**)

Manon dite BOLOGNE (procuration et testament 1789) ou BOULOGNE (mariage et contrat de mariage de sa fille 1784)

propriétaire d'une maison au bourg Saint François Basse Terre, rue Saint Louis
testament 30/05/1789

+ 1797/

mère de :

1 Jean Baptiste Joseph BUZET ou BUZETRE

métis libre, orfèvre, domicilié à Saint-Pierre, Martinique, en 1789

o Saint François Basse Terre

procuration en blanc de sa mère le 27 juin 1789 (donne les filiations), qui lui fait donation de 6 000 livres dont, en acompte, le nommé Séraphin, 11 ans, esclave lui appartenant, d'une valeur de 1 600 livres, qu'elle fera passer à Sainte Lucie ; le reste de la somme à prendre sur sa succession après son décès, et spécialement sur sa maison de la rue Saint Louis

x ca 1789 (Castries, Sainte Lucie ?) Claire Laurence BLANC, métisse libre, fille du nommé Jean BLANC, mulâtre libre, aubergiste à Castries en l'île de Sainte Lucie, et de la nommée Brigitte, mulâtresse libre, son épouse

o Sainte Thérèse, quartier d'Ennery, Sainte Lucie, mineure en 1789, demeurant à Castries île de Sainte Lucie

son père est peut-être fils de Jean BLANC, étalonneur de la ville de Castries, natif de Marseille, qui meurt dans la nuit du 17 au 18 mars 1787 chez la mulâtresse Élisabeth

postérité ??

2 Marie Geneviève dite Manette ⁸

couturière

au mariage : métive libre, fille naturelle de Manon dite Boulogne, mulâtresse libre, résidant en cette paroisse (et probablement d'Honoré Boüis, négociant à Basse Terre puis à Pointe à Pitre, voir ci-après)

+ 1798/

signatures au mariage : Jean Georges et Marie Geneviève, Linossier, Legouz, H. Boüis, Perault, de Bologne Rougemont ⁹, Boget, Druault Desnoyers, Morau Ferault, Chevallier Salmon, Salmon, veuve Ribot

Cm M^e Mimerel 04/02/1784 (voir ci-après)

x 10/02/1784 Basse Terre Saint François, Jean **GEORGES**, mestif, fils naturel d'**Élisabeth dite Ribott**, mulâtresse libre résidant en cette paroisse ¹⁰

⁸ Cf. son contrat de mariage et le baptême de son fils en 1793 : est-elle dite Manette parce que fille de Manon ?

⁹ Voir nos articles sur la « Famille de Bologne », GHC 2007, p. 5092, et « Louis Bologne de Rougemont et ses enfants », GHC 185, octobre 2005, p. 4644-47. Louis Bologne de Rougemont, capitaine d'artillerie milice au Baillif, où il est né en 1752, mourra en 1788 à la rivière des Pères, paroisse Saint François Basse Terre, où il demeurerait. Manon dite Bologne ou Boulogne ne peut être sa fille naturelle mais pourrait être celle de son père, Jean Hugues (1710-1759). Cependant le testament de 1789 est la seule pièce où elle est « dite Bologne », alors qu'elle est « dite Boulogne » en 1784 (contrat de mariage et mariage de sa fille).

¹⁰ Testament le 24/03/1789 analysé par Anne Pérotin Dumon dans La ville aux îles, p. 710.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

maître tailleur
o Sainte Anne, Grande Terre
+ 1810/¹¹

3 Charles Joseph dit Charlemagne BOUIS

patronyme non cité dans le testament de sa mère mais il signe de ses prénom (Charlemagne) et patronyme le contrat de mariage de sa sœur Manette avec Jean Georges en 1784 et le patronyme est précisé en 1791 quand il est parrain de son neveu Pierre.

Voir ci-après les suppositions sur son père et son extraordinaire carrière militaire.

o 19/05/1775 Basse Terre (dossier Légion d'honneur ; prénommé Charles Joseph ; mais il est dit en 1816 : « attendu qu'il est né à la Guadeloupe n'a pas son acte de naissance »)

+ 30/12/1844 Paris 1^{er} (dossier Légion d'honneur) : « Charles Joseph Bouis de Granfont » ; colonel retraité, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint Louis, 69 ans, né à Basse Terre, marié à Sophie Louise Duchesne, rentière, 66 ans ; décédé à Paris en son domicile rue d'Angoulême Saint Honoré (état civil reconstitué)

Mariage catholique 30/05/1837 Paris La Madeleine

x 30/05/1837 Paris, Sophie Louise DUCHESNE, fille de Louis et Catherine Sophie GONTIER (état civil reconstitué)

o ca 1778

+ 13/12/1845 Paris (fichier état civil reconstitué)

ax Bernard Louis François CRÉCY de CHAMPMILON, fils de messire Étienne Jean Louis, capitaine de cavalerie, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du roi, chevalier de Saint Louis, seigneur du Plessis lès Courlon, et dame Marie Cécile Claude de LAVOGADE (ou d'AVOGARDE), demoiselle (mentions au baptême, dossier LH)

nommé chef de bataillon à la Légion de la Côte d'Or en 1815

chevalier de la Légion d'honneur 05/04/1815 (LH//625/33)

o 26 b 29/04/1764 Courlon (Yonne, 89)

+ 17/11/1829

Jean GEORGES x 1784 Marie Geneviève dite Manette

La mère de Jean Georges est « *Élisabeth dite Ribott, mulâtresse libre* ». Or la marraine de son premier fils en 1784 est Charlotte Wachter veuve Ribot, déjà présente au mariage. Cette Charlotte Wachter, née vers 1743 au Baillif et décédée le 25/12/1788 à Basse Terre, avait épousé le 05/02/1765 à Pointe à Pitre le négociant de Basse Terre Charles Ribot, natif de La Flèche au diocèse d'Angers et veuf en premières noces de Charlotte Savarin ¹². Il est tentant de supposer qu'Élisabeth dite Ribott est la fille naturelle de son mari, restée et élevée dans la famille.

De la même façon le parrain du premier fils, Honoré Bouïs, lui aussi négociant et présent au mariage de 1784, était peut-être le père naturel de Marie Geneviève et

¹¹ Acte 17/11/1810 M^e Déthunes Duhaguet cité dans La ville aux îles p. 710.

¹² Voir « La famille Wachter (Pays-Bas et Guadeloupe) », B. et Ph. Rossignol, numéro spécial de GHC. <http://www.ghcaraibe.org/livres/WACHTERCOM.pdf>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

aussi de Charlemagne, le dernier fils de Manon, dit Charlemagne Bouis quand il est parrain de son neveu en 1791 ¹³.

1 Charles Honoré dit Sainval GEORGES

cité dans le testament de sa grand-mère paternelle en 1789 ; prénommé Sival dans le premier recensement et dit Georges fils dans le suivant
o 27/11 b 06/12/1784 Basse Terre Saint François ; p M. Honoré Buisse (sic, mais signe **H. Bouïs**, comme au mariage des parents), négociant au bourg ; m dame Charlotte Wachter veuve Ribot (signe **V^e Ribot**, comme au mariage des parents)

2 Marie Victoire GEORGES

recensée en 1796-97 (et en 1797-98 ? « fille ») ; citée dans le testament de sa grand-mère paternelle en 1789
o 12/06, b (cérémonies suppléées) 12/07/1786 Basse Terre Saint François ; p M. Jacques Louis Le Gouz Devaux ; m Mme Charlotte Wachter veuve Ribot + 1796/

3 Joseph Valsin GEORGES

non cité dans le testament de sa grand-mère paternelle en 1789 ; nommé Valsin dans le premier recensement ; pas cité dans le suivant
o 08/06 b 07/07/1788 Basse Terre Saint François ; p le nommé **Joseph Buzetre**, mestif libre (signe) ; m la nommée Marianne **Ribaute** [sic], mulâtresse libre (ne sait pas signer)
+ 1796/1797 ?

4 Pierre GEORGES

non cité dans les 2 recensements
o 29/06 b 01/08/1791 Basse Terre Saint François ; p le nommé **Charlemagne Bouis** (signe Ch. Bouis), mestif libre ; m la nommée Marie **Victoire** ¹⁴, mestive libre (ne sait pas écrire)
+ /1796 ?

5 Saint Georges GEORGES

non cité dans les 2 recensements
o 01 b 26/08/1793 Basse Terre Saint François ; p Charles Saint Val Honoré (ne sait pas écrire) ; m Sophie Coupris (signe) (mère prénommée Manette)
+ /1796 ?

6 Louis GEORGES

recensé en 1797-98

7 Marie GEORGES

recensée en 1797-98

¹³ Voir ci-après les informations réunies sur les Bouis.

¹⁴ Sa sœur ? cf. recensement de 1796-1797.

Mathieu et Honoré BOUIS

Mathieu et Honoré BOUIS, frères, natifs de Marseille, étaient négociants à Basse Terre, actifs le premier au moins en 1777, 1783 et le second en 1784, 1787 et aussi à Pointe à Pitre à partir de 1788 ¹⁵ ; il est de nouveau présent à Basse Terre en 1807 ¹⁶.

Mathieu Bouÿ (sic), âgé de 40 ans environ, négociant au bourg Saint François Basse Terre, y a été inhumé le 16/07/1783. Il avait désigné son frère Honoré comme légataire universel. Le testament, reçu par M^e Mimerel le 04/07/1783 est cité dans un acte du même notaire du 14/01/1784 mais il ne figure pas malheureusement pas dans les actes envoyés en France. En tant que légataire universel et exécuteur testamentaire, Honoré vend le 14/01/1784 (M^e Mimerel) un terrain et une maison à Saint François Basse Terre, vers le haut de la rue du Sable, « à la nommée *Françoise mulâtresse libre, faisant l'acquisition pour le compte de ses deux filles naturelles Astasie, âgée de près de 18 ans, et Anne Rose, environ 10 ans, mestives libres demeurant avec leur mère et des deniers appartenant en commun à ses deux filles et à l'une d'elle après le décès de l'autre* ». Le prix est de 6 000 livres et la condition est que les jeunes propriétaires laissent une chambre à leur mère sa vie durant. En outre Honoré Bouis donne quittance à Françoise des loyers pour le temps écoulé depuis la mort de son frère et pour le temps antérieur pendant lequel elle a occupé terrain et bâtiments. Mathieu Bouis avait acheté terrain et bâtiments le 17/9/1772 à la dame veuve Lacombe.

Le même jour 14/01/1784 Siméon Boget, négociant à Saint François Basse Terre, reconnaît avoir reçu d'Honoré Bouis 6 000 livres en argent qui lui avaient été léguées par Mathieu Bouis dans son testament.

Astasie et Anne Rose sont très probablement les filles de Mathieu Bouis qui devait donc être à Basse Terre au moins depuis 1765.

C'est cette « Françoise Bouisse » qui est recensée en l'an V, sans sa fille aînée mais avec la cadette, prénommée en réalité Jeanne (et non Anne) Rose et les fils de celle-ci, Charlemagne et Linval, moins de 14 ans. Au baptême de son fils aîné, le 6 ventôse an 2 (24/02/1794) à Basse Terre Saint François, elle est nommée Jeanne Rose Bonis (sic, acte recopié) et ce fils a le même prénom que Charles Joseph dit Charlemagne ¹⁷.

Honoré BOUIS était parti de Marseille pour la Martinique le 28 avril 1774 sur La Solide, avec Raphaël Bouis ¹⁸. Soit il avait commencé son commerce à Saint Pierre, avant de rejoindre son frère Mathieu à Basse Terre, soit ce n'était qu'une étape pour rejoindre la Guadeloupe. Il signe le 10 février 1784 le contrat de mariage de Manette, sœur de Charles Joseph dit Charlemagne BOUIS. Il pourrait être le père naturel de Marie Geneviève dite Manette, dont le patronyme n'est pas précisé, et de Charlemagne

¹⁵ Mathieu, voir « La ville aux îles... » d'A. Pérotin, op. cit. p. 743, 745 (lu Bouin ou Bovis). Honoré, voir Notaires de la Guadeloupe <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art34.pdf> p. 13/71.

¹⁶ M^e Mollenthiel 19/02/1807 ; cité note 1 page 523 de « La ville aux îles ».

¹⁷ Il est âgé de 15 jours ; son parrain est le sieur Artaud père et la marraine dame Moneine (sic) épouse du sieur Sallenave. Elle signe Monsigny Sallenave. L'acte est collationné. Il s'agit d'Élisabeth Monsigny Duverval, mariée le 22/04/1783 à Saint François Basse Terre avec Étienne Pierre Jean Sallenave, notaire.

¹⁸ Colonies F/5b/1.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Bouis, qui signe de ces prénom et nom le contrat de mariage de sa sœur et, le 1^{er} août 1791, au baptême de son filleul fils de Manette.

« Monsieur BOUIS » était le propriétaire du terrain de Basse Terre sur lequel Manon avait fait construire sa maison (voir le testament).

Honoré BOUIS, né le 2 mars 1741 à Marseille, et Mathieu BOUIS, né le 29 avril 1742 ¹⁹, étaient les 10^e et 11^e (et derniers) enfants de Hyacinthe Bouis, négociant originaire de Barjols dans le Var, et Thérèse Beaudin, native d'Aix en Provence ²⁰. Leur sœur, Marie Madeleine, née le 28 août 1737, avait épousé à Marseille, Les Accoules, le 3 juin 1755 un autre négociant, Joseph Marie RAPHEL, né en 1720 à Saint Saturnin lès Apt dans le Vaucluse. Variété des provenances du milieu négociant de Marseille dans la première moitié du XIX^e siècle et départ de nombreux Marseillais pour les îles à partir de l'ouverture du port au commerce avec les îles ²¹ et surtout après la guerre de Sept Ans ²².

Le couple RAPHEL partit en effet lui aussi pour la Guadeloupe où Marie Madeleine mourut à 36 ans, le 8 mars 1778, à Saint François Basse Terre, et son mari le 6 décembre 1782, à Pointe à Pitre. Il avait été un des premiers concessionnaires de la Nouvelle ville de Pointe à Pitre en 1777 ²³. Honoré Boüis signe au mariage de leur fils Joseph François Raphel, au Petit Bourg, le 17 octobre 1786.

La carrière de Charlemagne BOUIS

Charlemagne Bouis, connu sous ce seul prénom à la Guadeloupe, est désigné sous ceux de Charles Joseph dans son dossier de Légion d'honneur. On pourrait se demander si c'est la même personne mais plusieurs éléments en font foi, entre autres le fait qu'il est appelé **Charlemagne** dans la « Liste des personnes suspectes et prévenues de complicité dans les trahisons qui ont mis la Guadeloupe au pouvoir des Anglais et émigrés et la dilapidation des finances, d'après les dénonciations remises aux Représentants du Peuple et fonctionnaires publics dans les Ports où sont débarqués les déportés de cette île », liste remise par « Les Patriotes déportés de la Guadeloupe par les Anglais aux membres de la Convention nationale composant la commission des colonies. (25 brumaire an III) » (15/11/1794) ²⁴ : « Charlemagne BOUIS, CAMPAN, à Paris, aides-de-camp de Collot et colporteurs de ses actes liberticides, partis avec lui après la livraison de l'île. ». Or dans ses états de service du dossier de Légion d'honneur ²⁵, où il est prénommé **Charles Joseph**, il est bien dit aide-de-camp du gouverneur Collot le 15 août 1793.

¹⁹ Mathieu Bouis était parrain le 28/02/1774 à Bouillante de Louis Mathieu Chauviteau (GHC 34 p. 478).

²⁰ Marie Amélie Bossard sur Geneanet.

²¹ Lettres patentes de février 1719.

²² Histoire du commerce de Marseille, tome VI, De 1660 à 1789 Les Colonies.

²³ La ville aux îles, op. cit. p. 392-393 et 824.

²⁴ GHC 230, novembre 2009, p. 6135 : cité dans la « liste de citoyens ayant pactisé avec les Anglais ou devant rendre compte de leur gestion » 25 brumaire III (15/11/1794). Disponible sur Gallica LK¹² ¹⁹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5771972h?rk=21459;2>.

²⁵ LH/314/37.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Victor Collot, gouverneur de la Guadeloupe de 1792 à 1794, fut autorisé par les Anglais, à la prise de l'île, à se rendre aux États-Unis et n'en partit pour France qu'en 1801 ²⁶.

Charlemagne Bouis n'était pas parti avec lui pour les États-Unis puisqu'il était à Paris en novembre 1794.

Le dossier Légion d'honneur donne les états de services de Charles Joseph BOUIS :

- soldat dans les volontaires 25/11/1792 ;
- sergent, même date ;
- lieutenant aide de camp 01/04/1793 ;
- capitaine aide de camp du général Victor Collot 15/08/1793 ;
- capitaine adjoint de l'adjutant général Ropquin 11/10/1794 ;
- chef de bataillon adjoint aux adjudants généraux 14/04/1797 ;
- chef de bataillon au département de la guerre 19/12/1798 ;
- chef de bataillon commandant le 1^{er} bataillon colonial 15/09/1806 ;
- chef de bataillon commandant la 8^e division de la flotille devant Flessingue 22/06/1808 ;
- chef de bataillon au 33^e régiment de ligne, devenu 34^e, 19/07/1814 ;
- chevalier de la Légion d'honneur 15/10/1814 ;
- chef de bataillon à la légion des Vosges 16/03/1816 ;
- officier de la Légion d'honneur 04/10/1823 ;
- chevalier de 2^{ème} classe de l'ordre Saint Ferdinand d'Espagne 23/11/1823 ;
- colonel du 58^e régiment d'infanterie de ligne 22/08/1830 ;
- retraité pour ancienneté de service par ordonnance du 23/07/1834 ;
- retiré à Paris

Campagnes :

- 1792, 1793, 1794 à la Guadeloupe ;
- ans 3 et 4 en Vendée ;
- ans 5, 6 et 7 à Saint Domingue ;
- 1806 à 1809 sur les côtes du Nord ;
- 1815 à la Grande Armée ;
- blessé d'un coup de feu le 07/08/1809 à Flessingue et d'un autre le 16/06/1815 à Fleurus ;
- prisonnier de guerre 15/08/1809 à Flessingue, rentré en France le 16/05/1814.

Quelle carrière ! La Guadeloupe, la Vendée, Saint Domingue, la flotte devant Flessingue, la Grande Armée...

En 1903 un certain J. de Sandt voulait écrire sa biographie et s'adressait, en vain, à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur pour connaître le lieu de son décès. C'est probablement cette riche carrière militaire qui l'intéressait mais nous ne savons pas s'il a mené à bien son projet. La BnF n'en a pas trace.

C'est le dossier Légion d'honneur qui nous donne ses date et lieu de naissance et la date de son décès :

Il est né le 19 mai 1775 à Basse Terre mais « attendu qu'il est né à la Guadeloupe n'a pas son acte de naissance » est-il dit en 1816. Nous n'avons pas trouvé de

²⁶ Notice Wikipedia.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

baptême mais aucun acte concernant les livres de couleur ne figure à cette époque dans le registre paroissial de Saint François Basse Terre.

Il est décédé le 30 décembre 1844 à Paris 1^{er} et cet acte figure dans l'état civil reconstitué sous le nom de « Charles Joseph Bouis de Granfont ».

La consultation de cet acte nous a permis de savoir qu'il était marié avec Sophie Louise Duchesne (intégré ci-dessus dans la généalogie)

Leur mariage figure aussi dans l'état civil reconstitué et alors il se dit « fils d'Honoré Bouis de Granfont et de Marie Geneviève de Boulogne, tous deux décédés » : la preuve était faite qu'il se confond bien avec Charlemagne Bouis et qu'il était bien le fils du négociant marseillais Honoré Bouis et de Manon, « mulâtresse libre » qui serait donc Boulogne et non Bologne.

On peut supposer que ce quarteron ²⁷ métis très clair, pouvait passer pour blanc en France.

Conclusion

Ce n'est donc que par un faisceau de pistes diverses, avec du temps et de la patience, en notant tous les parrains et marraines, témoins, etc. et les variantes orthographiques, que l'on peut parvenir à une reconstitution de familles de couleur à la transition des XVIII^e et XIX^e siècles et deviner ou supposer leurs liens avec des familles blanches plus ou moins notables. Il reste beaucoup d'hypothèses...

Les actes concernant les personnes de couleur n'ont pas été copiés dans l'exemplaire envoyé en France (c'est le cas pour Basse Terre jusqu'en 1775) ou bien, quand ils l'ont été, les tables ne les ont pas pris en compte. Les livres connus sous leur seul prénom ne figurent pas dans ces tables pendant une longue période.

Le notariat donne des éléments complémentaires mais plusieurs actes n'ont pas bénéficié de la double copie et, pendant la longue période révolutionnaire, une dizaine d'années, les minutes des notaires guadeloupéens n'ont pas été copiées pour envoi en France ²⁸.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

²⁷ Selon l'ancienne dénomination, issu de blanc et mulâtresse, donc quart de sang noir.

²⁸ Voir <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art34.pdf> Notaires de la Guadeloupe au XVIII^e siècle.